



Contact presse

Préfecture de la Marne
Service départemental de la
communication interministérielle
Marie Cunin & Candy Loreau
☎ 03 26 26 11 90 / 03 26 26 11 87
☎ 06 85 31 12 39
pref-communication@marne.gouv.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 7 janvier 2019

Agir pour la Sécurité Routière Un engagement bénévole à la portée de tous au service de tous Devenez intervenant départemental de la sécurité routière

Trop de marnais meurent sur les routes de notre département. En effet, déjà 451 accidents ont eu lieu en 2018, au cours desquels 40 personnes sont décédées. Afin d'accroître le nombre de ses actions de prévention à destination de tous les publics pour lutter contre l'insécurité routière, la préfecture de la Marne lance une campagne de recrutement d'intervenants départementaux de la sécurité routière.

Ainsi, tous ceux qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière : bénévoles, membres d'associations, fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes professionnels, peuvent contribuer, selon leurs disponibilités, à la mise en place d'actions de prévention dans une démarche participative qui concerne toute la population.

La préfecture de la Marne propose à tous ceux qui le souhaitent de participer à des actions de prévention conduites portant sur les thématiques spécifiques à l'insécurité routière du département.

Ces acteurs sont appelés intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR).

L'IDSR est nommé par le préfet de la Marne et exerce son activité sous son autorité.

Il souscrit un acte d'engagement auprès des services de la sécurité routière de la préfecture de la Marne sur un an minimum, portant sur le respect des règles de circulation et de sécurité. Il adhère aux grands principes de lutte contre l'insécurité routière sélectionnés par la préfecture.

Après une formation de deux jours sur l'accidentologie, ses causes et ses conséquences, les enjeux de la sécurité routière, les connaissances de base liées aux conduites à risque (alcool, stupéfiants, fatigue, somnolence, vitesse, ceinture, casques, etc.), l'IDSR :

- ◆ réalise des actions d'information et de sensibilisation des usagers
- ◆ assure la promotion de la politique nationale de sécurité routière
- ◆ participe à différentes commissions départementales
- ◆ favorise la prise en charge de la sécurité routière par les diverses catégories de partenaires.

Pour devenir intervenant départemental de la sécurité routière, contactez la coordination sécurité routière de la préfecture de la Marne : pref-securite-routiere@marne.gouv.fr.